

# Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 02 Juillet 2019 à 20h30.

**PRESENTS** : M GABAIL, M. MAUPEU, A CASTAGNE, Ch BRUZAUD, C TRESCAZES, P LABIT, D FERNANDES, N LECONTE, P CAUSSIEU.

**ABSENTS** : J-C ROUDET, J-F RAYNAL, C ABELARD, N HAURINE, F COMBRE, F MINCHELLA, Y BRUN (procuration à P. CAUSSIEU), L SOLOME (procuration à C. TRESCAZES).

**Secrétaire de séance** : M. MAUPEU

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 Juin 2019

Compte-rendu non rédigé. Vote reporté.

## 2. Restructuration dette Communale

Monsieur le Maire donne lecture des propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne relatives à un réaménagement de la dette par un allongement du remboursement des annuités.

- ✚ Le Crédit agricole propose de regrouper tous les emprunts contractés en un seul prêt.  
Cela génère pendant 10 ans des marges de manœuvre conséquentes en allégeant le remboursement de l'annuité qui sera reporté sur 2027 à 2037.  
Baisse des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022.
  
- ✚ La Caisse d'Épargne propose d'allonger de 5 ans le remboursement des annuités.  
Cela génère pendant 13 ans des marges de manœuvre conséquentes en allégeant le remboursement de l'annuité qui sera reporté sur 2033 à 2037.

Le Maire indique que la commission des finances a validé ces propositions malgré le coût supplémentaire engendré.

Les prêts relatifs aux travaux d'assainissement, d'eau et de l'axe de Gavarnie seront accordés à condition de valider ces réaménagements.

**Vote : 9 pour - 1 contre (Y BRUN) – 1 abstention (P CAUSSIEU)**

## 3. Tarifs eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal s'était engagé à fixer le prix de l'eau à 1€/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 afin de garantir le financement des travaux de réseaux, d'assurer la pérennisation du service et de solliciter des subventions.

En conséquence, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Fixe** les différents tarifs hors taxes pour l'année 2019 comme suit :

2019	Eau			Assainissement	
	Forfait	Prélèvement	Pollution	Forfait	Modernisation
Forfait habitation seule	70,00	2,00	28,00	70,00	20,00
Meublé locatif	30,00	2,00	28,00	30,00	20,00
Camping / emplacement	1,50	0.10	0.50	1,50	1,00
Hôtel, chambres / pers	2,00	0.10	1,00	3,00	1,00
Gîtes groupe, centres / pers	2,00	0,10	1,00	3,00	1,00
Bar-resto	110	4,00	56,00	110,00	40,00
Commerces	25	1,00	14,00	25,00	10,00

**Vote : 7 pour - 2 contre (Y BRUN, P CAUSSIEU) – 2 abstention (C TRESCAZES, L SOLOME)**

Claude Trescazes précise qu'il s'abstient car il émet des réserves sur le fait que les foyers subissent une augmentation de 40% alors que certaines catégories d'établissements touristiques ne voient leur montant n'augmenter que de 10%, voire pas du tout pour d'autres.

#### 4. Zone tampon Eglise de Gavarnie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Colonel, Architecte des Bâtiments de France, qui sollicite de créer une zone tampon autour de l'église de Gavarnie. Ceci dans le cadre du classement de l'église sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle et afin de se conformer aux exigences de l'UNESCO.

C. TRESCAZES souhaite des informations supplémentaires avant de prendre une telle décision, notamment sur les contraintes éventuelles, vu que cet édifice est déjà au cœur de la zone SPR.

La décision du Conseil municipal est reportée. Des précisions vont être demandées à Mme Colonel.

#### 5. Avancement grade administratif

Le Maire expose au Conseil municipal :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 49,

Vu l'avis du Comité technique en date du 04 Juin 2019,

Après en avoir délibéré, décide de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX (%)
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal - 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**Vote : 10 pour - 1 abstention (Y BRUN)**

## 6. Avenant 1 – DSP Station Gavarnie

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées par la collectivité afin de procéder aux avances de trésorerie visant à couvrir les dépenses d'exploitations de la station de ski.

Pour pallier à ce problème, il est nécessaire de conclure un avenant relatif à la mise en œuvre de nouvelles modalités de règlement des sommes dues à l'exploitant sans remettre en cause l'économie et l'équilibre financier du contrat.

Afin de faire face aux charges d'exploitation, la société STEM percevra un versement de la collectivité correspondant aux charges réellement acquittées et devra conclure une convention d'avance de trésorerie auprès d'un établissement financier.

Après lecture de cet avenant, le Conseil municipal :

- Décide de valider cette proposition d'avenant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

**Vote : 10 pour - 1 abstention (Y BRUN)**

## 7. Divers

### a) Tarifs boissons /glaces/bonbons piscine

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de tarifs pour la vente à la piscine / patinoire des bonbons, glaces et boissons durant l'été 2019. Le Conseil municipal valide l'ensemble de ces tarifs.

**Vote : 11 pour**

### b) Questions diverses

- Tarif forfait journée station ski– Le Conseil municipal le fixe à 29 € pour l'hiver 2019/2020- Les autres tarifs sont inchangés.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier très constructif de M. J.J ADAGAS qui autorise la pose sur sa propriété privée de la canalisation provisoire pour l'adduction d'eau Arribama à Gavarnie.
- Demande de L SOLOME relative au centre le Desman et l'hôtel des voyageurs. Pas de nouveau sur le Desman, M. STOLTZ (Valt 33) n'a n'a rien proposé. Quant aux Voyageurs, un dossier de demande de financement va être déposé auprès du loto de patrimoine (projet porté par Stéphane BERN)
- A. CASTAGNE fait un point sur le Maillet. Bons retours des usagers satisfaits de ce service.
- C TRESCAZES s'indigne que « le collectif les grimpeurs du Gave » souhaite la construction d'un mur d'escalade sur Argelès. Le Conseil municipal rejette unanimement ce projet considérant qu'il existe sur le territoire de la vallée des Gaves, à Gèdre un tel aménagement.
- C TRECAZES indique que les problèmes de réseau téléphonique persistent toujours sur Gavarnie et souhaite alerter la presse locale.
- M GABAIL souligne qu'il a adressé un courriel à Mme ROBIN RODRIGO pour solliciter son appui pour la mise en place d'un transport scolaire les lundi matin et vendredi soir afin de conduire six élèves de Gavarnie vers le lycée d'Argelès-Gazost.
- M GABAIL indique que l'inspecteur d'académie maintiendra les 2 classes uniquement s'il y a 24 élèves à la rentrée.

La séance est levée à 22h50mn